

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Camping la Piboure

Ce document est un ensemble de recommandations visant à accueillir les clients dans le cadre de règles sanitaires renforcées s'appliquant le temps de l'épidémie de Covid-19. Il pourra être mis à jour selon les instructions gouvernementales.

Il a été rédigé en tenant compte des avis du Ministère de la Santé, du Haut conseil de la santé publique, des professionnels de l'hôtellerie de plein air et des organisations syndicales.

### **Engagements de la direction :**

Daniel Monnier, propriétaire exploitant du camping, bar, restaurant « la Piboure » est référent «protocole sanitaire » en raison du très petit nombre de personnel.

Le référent s'engage sur les points suivants :

- Mise à jour d'affichage sur le respect des règles et bonnes pratiques.
- Fourniture aux salariés de moyens nécessaires pour assurer la maîtrise du risque covid 19 (masques, gants, visières, gel hydroalcoolique, savons, produits de nettoyage et désinfection adapté au risque).
- Information régulière sur l'évolution des recommandations concernant les mesures liées à l'épidémie.
- Veille au niveau de l'évolution par l'intermédiaire des sites officiels du gouvernement.
- Réponse aux questionnements dans la mesure de ses moyens sans se substituer aux autorités médicales et gouvernementales.

### **Communication :**

- Mise en place d'un affichage pour la clientèle et les salariés concernant les règles de lutte contre le risque covid 19 par l'établissement.
- Affichage pour les gestes barrières, en français, anglais et néerlandais diffusé dans les sanitaires et à l'accueil.
- Affichage pour les bonnes pratiques par fiches métiers ainsi qu'une information détaillée à la première prise de poste.

- Affichage spécifique concernant les mesures prises au niveau de la piscine extérieure diffusé à l'accueil et à la piscine.
- Le présent protocole est disponible sur demande à l'accueil et à tout moment sur le site du camping.

## **Distanciation et règles d'hygiène :**

Le port du masque par les salariés est obligatoire lorsque la distance de 1 mètre entre collaborateurs ne peut pas être respectée. Le port du masque est obligatoire lorsque le salarié est en présence de clients.

Pour les salariés, le lavage des mains au savon doit être accentué, au minimum toutes les 30 minutes et chaque fois que les mains sont souillées. Du gel hydroalcoolique est disponible également pour compléter le lavage des mains ainsi que pour les clients aux entrées de l'accueil et du bar restaurant.

Un sens de circulation est établi pour les arrivées et sorties des clients dans le bar restaurant.

Pour l'accueil du camping, une seule personne à la fois peut rentrer dans le bureau.

Pour les sanitaires, les bâtiments ne permettant pas la mise en place d'un sens de circulation, la distanciation est préconisée.

## **Détection et gestion de cas suspect :**

En cas de suspicion de fièvre ou autres symptômes de la covid19 le référent préconise :

- Aux salariés : la consultation d'un médecin et la mise en quatorzaine en attente du résultat de test.
- Aux clients : la consultation d'un médecin et mise en quatorzaine dans des locaux prévus à cet effet par la mairie à la Motte-Chalancon en attendant les résultats de test.

Le référent pourra demander à un client atteint son autorisation pour informer les personnes avec qui il a pu être en contact rapproché pour leur conseiller d'être vigilant à d'éventuels symptômes et au respect renforcé des gestes barrières ou de consulter un médecin directement.

## **Nettoyage et Désinfection des espaces :**

En ce qui concerne les sanitaires communs du camping, le plan de nettoyage est révisé accentué sur la désinfection de zones de point de contact, les produits utilisés étant déjà adaptés au risque covid (virucide). Chaque bloc sanitaire est nettoyé et désinfecté 2 fois par jour. Des distributeurs de savon désinfectant sont installés près de chaque lavabo. Des poubelles adaptées sont installées dans chaque toilette et dans le bloc sanitaire. Les sens d'entrée et sortie ne peuvent pas être mis en place. Un affichage avec les règles d'hygiène, gestes barrières et distanciation est mis en place.

En ce qui concerne les 2 mobil homes en location, des modifications d'horaires d'arrivée et départ sont mis en place, certains éléments tels que torchons, serviette, tapis de bain, éponges, couverture, oreillers ne sont plus fournis. Les alèses sont lavées entre chaque séjour à 90°, opération déjà en vigueur avant l'épidémie. La vaisselle est lavée en lave vaisselle professionnel à 80° entre chaque séjour. Ces éléments sont repris dans un nouveau contrat de location remis aux clients en amont de leur réservation. Le ménage entre chaque séjour est accentué sur la désinfection des point de contact avec des produits virucides.

En ce qui concerne les locaux de travail, le nettoyage est accentué par une désinfection des sols et surfaces ainsi que les zones de points de contact avec des produits adaptés virucide.

## **Bar Restaurant :**

Les règles au sein du bar restaurant sont les obligations demandées par le gouvernement, port du masque des serveurs faces au clients, distanciation des tables et des personnes (serveur/client), pas de table de + de 10 personnes d'un même groupe, sens de circulation au niveau du bar pour l'entrée et la sortie.

Un affichage est mis en place pour informer la clientèle de leur obligation de port de masque dans l'établissement sauf lorsque les personnes sont assises à leur table, de la distanciation physique, du sens d'entrée et sortie.

## **Piscine :**

Les horaires d'ouverture de la piscine en vigueur sont adaptés au renouvellement de l'eau. Une désinfection est mise en place sur les points de contact (poussoir douche, échelles) plusieurs fois par jour ainsi que les plages

autour de la piscine. Le nettoyage quotidien, les tests de qualité de l'eau et les produits utilisés habituellement sont adaptés contre le risque covid19. Un affichage avec les mesures contre le covid est mis en place à l'entrée de la piscine ainsi qu'à l'accueil cf annexe

## **Annexes**

### **Médecins généralistes les plus proches**

Docteur Michèle Martin, la Motte-Chalancon 04 75 27 21 45

Docteur Agnès Drieux, Rémuzat 04 75 28 23 22

### **Sites de veille d'information**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.santepubliquefrance.fr>

<https://www.who.int/fr>

**Affichage protocole piscine et distanciation entrée/sortie  
sanitaires en 3 langues :**

## **Mesures Covid 19 concernant la Piscine**

**Camping la Piboure**

**Respect du règlement intérieur affiché**

**Douche obligatoire à l'entrée actionnée par poussoir jusqu'à la fin de l'écoulement de la douche (sans chaussures) L'eau de la douche est chlorée et désinfectante**

**Distanciation minimum d'1 mètre sur les plages entre les personnes ou groupe de personnes qui campent sur le même emplacement.**

**Vigilance dans l'eau à la distanciation physique, en nageant et à l'entrée /sortie du bassin.**

**Le nombre d'entrée sera limité en fonction de la distanciation possible. 1 personne pour 4 m<sup>2</sup> et distanciation minimum d'1 mètre sur les plages.**

**Le port du bonnet de bain est conseillé.**

**Les plages et échelles seront désinfectées à l'ouverture et à la fermeture de la piscine.**

**Le ou la surveillant(e) de baignade peut décider à tout moment de ne plus autoriser l'entrée de la piscine ou de la faire évacuer si besoin de désinfection ou de partager l'accès à la piscine.**

**En cas de forte fréquentation, il pourra être mis en place un système de plages horaires d'accès.**

**Merci de votre compréhension**

**La Direction**

**GESTES BARRIÈRES À RESPECTER AU CAMPING :  
LAVAGES FRÉQUENTS DES MAINS  
LE PORT DU MASQUE EST CONSEILLÉ  
LES MESURES DE DISTANCIATION SOCIALES SONT À  
RESPECTER :  
À L'ENTRÉE, À LA SORTIE DES SANITAIRES ET DANS  
TOUS LES LIEUX COMMUNS**

**BARRIER GESTURES TO RESPECT AT THE CAMPSITE:  
FREQUENT HAND WASHES  
WEAR THE MASK IS ADVISED  
SOCIAL DISTANCIATION MEASURES MUST BE  
RESPECTED :  
AT THE ENTRY, AT THE EXIT OF BATHROOMS AND IN  
ALL COMMON PLACES**

**BELEMMERING GEBAREN TE RESPECTEREN OP DE  
CAMPING:  
VEELZIJDIGE HANDWAS  
DRAAG HET MASKER WORDT Geadviseerd  
MAATREGELEN VOOR SOCIALE AFSTAND MOETEN  
WORDEN GEACHT :  
BIJ DE INGANG, BIJ DE UITGANG VAN BADKAMERS EN  
OP ALLE GEMEENSCHAPPELIJKE PLAATSEN**

